



# Appel à propositions complémentaire 2020 «Partenariats» (Action-clé 2)

publié le 07/09/2020

## Appel à propositions complémentaire dans le cadre du programme Erasmus+ 2014-2020


### Descriptif :

Cet appel à propositions concerne les projets de partenariats (Action-clé 2).

À la lumière des circonstances exceptionnelles liées à la crise sanitaire du Covid-19, le programme Erasmus+ renforce son soutien à l'innovation dans l'éducation, l'enseignement et la formation et au développement des compétences des individus en Europe.

Il apporte un soutien exceptionnel aux projets de partenariat sur l'éducation numérique et sur la créativité culturelle et artistique avec un appel à propositions complémentaire pour des projets de partenariats (Action-clé 2).

Le corrigendum au guide du programme 2020 est consultable ci-dessous :


 [Guide du programme](#) (PDF de 848.5 ko)  
Corrigendum to the 2020 Erasmus+ Programme Guide

Les projets devront s'inscrire dans l'une des 2 thématiques suivantes :

- « pratiques innovantes à l'ère du numérique » pour les secteurs enseignement scolaire, enseignement et formation professionnels et enseignement supérieur

 [Partenariat "Éducation numérique"](#) (PDF de 664.3 ko)  
Appel à propositions complémentaire dans le cadre du programme Erasmus+ 2014-2020.

- « créativité et culture » pour les secteurs enseignement scolaire et éducation des adultes

 [Partenariat "Créativité culturelle et artistique"](#) (PDF de 670.1 ko)  
Appel à propositions complémentaire dans le cadre du programme Erasmus+ 2014-2020.

Les partenariats doivent impliquer au minimum trois organisations de trois pays programme différents.

Durée du projet : entre 12 et 24 mois.

Date limite de dépôt des candidatures : le 29 octobre 2020 à midi

Vous trouverez toutes les informations sur la page du site [Penelope+](#)